

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 6 novembre 2024

Avis n°2024-25

Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant le renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Coteaux du Chemin des Dames.

Rappel du contexte :

La RNR des Coteaux du Chemin des Dames (Aisne) a été créée le 13 novembre 2015 pour une superficie d'un peu moins de 32,93 ha. Elle s'étend sur 10 communes en bordure des vallées de l'Aisne, de l'Ailette et leurs petits affluents. La protection des sites a pour vocation la préservation durable des milieux prairiaux calcicoles, des cavités souterraines, ainsi que de la faune, de la flore et du patrimoine géologique associés.

Comme toutes les réserves naturelles, sa gestion opérationnelle a vocation à s'inscrire dans une stratégie globale d'intervention définie par un plan de gestion. L'article R332-43 du Code de l'environnement prévoit que ce plan de gestion soit soumis à l'avis CSRPN en vue de son approbation ultérieure par délibération du Conseil régional.

Le renouvellement du plan de gestion pour la période 2025-2029 a été présenté au CSRPN lors de la séance du 6 novembre 2024 par Thibaut Gérard du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, co-gestionnaire délégué. Un débat a suivi cette présentation. Les référents du CSRPN pour la RNN des Coteaux du Chemin des Dames sont Rémi François et Franck Spinelli.

Avis du CSRPN

Le CSRPN a émis un **avis favorable** au renouvellement du plan de gestion de la RNR des Coteaux du Chemin des Dames. Le CSRPN souligne la qualité du document et le travail réalisé. Il ne formule aucune réserve ni n'attend de compléments nécessaires. Il émet en revanche les **recommandations** suivantes qui sont à prendre en compte en fonction des possibilités, et/ou, lors du prochain renouvellement.

- Le CSRPN souligne tout l'intérêt de disposer d'une approche territorialisée afin d'améliorer l'analyse de la complémentarité des sites et des milieux ainsi que les enjeux fonctionnels entre chacun d'eux.
- Dans ce cadre il serait souhaitable de renforcer le document avec quelques cartes qui mettent en exergue les aspects fonctionnels majeurs de ce réseau pour certaines espèces (chiroptères, reptiles...). En termes de fonctionnalités, poursuivre également l'évaluation des éventuels effets indirects des activités au sein des bassins versants sur la qualité des eaux (en particulier concernant les sources tuffeuses) mais aussi les effets indirects des cultures proches des sites (effets de bordure et risques d'eutrophisation ou de rudéralisation des cortèges végétaux).

- Intégrer les paramètres liés aux évolutions climatiques envisageables dans la définition des objectifs à long terme et les actions de gestion associées, en particulier dans le cadre du programme général porté par le CEN Hauts-de-France relatif à la prise du compte du changement climatique dans les plans de gestion, dont toute la réserve sera intégrée à cette démarche en tant que site pilote.
- Renforcer également certains aspects historiques pour leurs valeurs pédagogiques et d'usages anciens des milieux, notamment à l'époque gauloise, mais aussi les effets de la première guerre mondiale et des bombardements qui ont créé localement sur le plan pédologique et édaphique des conditions tout à fait originale.
- Faire un chapitre de synthèse afin de mettre en exergue de façon synoptique et synthétique l'ensemble des espèces animales et végétales d'enjeu patrimonial associées aux grandes unités de végétation afin de mieux visualiser le bénéfice pour chacune d'elles des grandes opérations de gestion mises en œuvre. Réintégrer dans ce cadre de cette synthèse les enjeux liés à l'avifaune d'enjeu patrimonial.
- A terme réintégrer les enjeux fonge (à dire d'expert avec Régis Courtecuisse et/ou en se référant aux travaux de la Société Mycologique du Nord de la France (SMNF)) en particulier lorsque les listes de menace et de rareté auront été publiées et validées à l'échelle régionale.
- Dans le cadre de la politique régionale de la SAP, lancer et/ou poursuivre une animation en vue l'étendre et/ou intégrer localement les sites susceptibles de bénéficier du classement en RNR et ainsi de renforcer encore plus ce réseau fonctionnel. Identifier et qualifier les enjeux puis préparer les argumentaires pour le renouvellement prévu en 2030.

Fait à Amiens, le 6 novembre 2024

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', written over a large, stylized, abstract scribble.

Franck SPINELLI